

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250924-2025_09_67-DE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 971-249710047-20250924-2025_09_67-DE

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2023	Exercice 2024
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	1991	2029
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,79	2,49
P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	points	61	65
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	%	100	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	%	9,69	12,48
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	1	0,49

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (M. Guy ACCIPÉ),

DECIDE

- **D'ADOPTER** le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif pour l'exercice 2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le : 30 SEP. 2025
- L'affichage le : 30 SEP. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr